



Procès-verbal du conseil d'administration du 23 février 2017

Le conseil d'administration de l'EFR s'est tenu le jeudi 23 février 2017 en visioconférence entre l'Institut des sciences humaines et sociales à Paris et l'École française de Rome, sous la présidence de Jean-Louis Ferrary. La séance s'ouvre à 10h00.

Membres présents ou représentés (10)

- Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR (procuration à Hélène FRANCHI) ;
- Mme Simone BONNAFOUS, directrice générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR, représentée par M. Pascal GOSSELIN ;
- Mme Marie-Adeline LE GUENNEC, suppléante de M. Florent COSTE, représentant élu des membres de l'EFR ;
- M. Roland ÉTIENNE, professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne ;
- M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études émérite à l'EPHE ;
- Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine ;
- M. Fabrice JESNÉ, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
- Mme Cristina LA ROCCA, professeur à l'université de Padoue ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. André VAUCHEZ.

Membres absents excusés (4)

- M. Xavier DARCOS, secrétaire perpétuel de l'ASMP ;
- M. Alain FUCHS, président du Centre national de la recherche scientifique ;
- Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des Affaires étrangères et du Développement international ;
- M. Alain TALLON, professeur à l'université Paris-Sorbonne.

Assistaient également à la séance

- M. Stéphane BOURDIN, directeur des études, EFR ;
- Mme Anne BOURQUARD, stagiaire de la bibliothèque ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- Mme Gwendoline GUILHARD, stagiaire de la bibliothèque ;
- M. Florian HORREIN, stagiaire de la bibliothèque ;
- M. Clément PIEYRE, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- Mme Nathalie ROQUES, Ingénieur d'études, DGESIP ;
- M. Emmanuel TURQUIN, archiviste de l'EFR ;
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2017 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Compte financier 2016 ;
4. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

La directrice de l'École française de Rome dresse l'état d'avancement du dialogue contractuel avec la tutelle aux fins de l'élaboration du contrat quinquennal pour la période 2017-2021.

La procédure a pris du retard, principalement du fait de l'envoi tardif du rapport établi par le HCERES sur l'évaluation de l'activité de l'EFR pour la période 2012-2016. Ce rapport, indispensable pour les orientations stratégiques à venir, qui devait arriver en décembre 2016, a été reçu le 19 janvier 2017. L'EFR a eu jusqu'au 6 février pour faire part à l'organisme d'évaluation de ses remarques sur le contenu du rapport. Le HCERES devrait renvoyer un rapport définitif [ndlr : il a été reçu depuis]. La DGESIP a accordé un délai de remise du futur contrat au 15 mars 2017 (au lieu du 31 janvier 2017). Une réunion est prévue le 2 mars prochain entre directeurs des EFE pour finaliser la partie commune aux cinq contrats pluriannuels et pour définir certains indicateurs communs.

Ainsi, le conseil d'administration du 30 mars 2017, qui prévoyait initialement un point sur l'état d'avancement du dialogue avec la tutelle, est maintenu, mais sera rapide car il ne traitera pas de ce point.

Un autre point d'information concerne le délai de transmission du compte financier au conseil d'administration : la date limite est désormais portée au 15 mars (au lieu du 28 février). Ce nouveau délai pourrait avoir pour conséquence un retour à la situation précédente, où les conseils d'administration et scientifique avaient lieu concomitamment. Pour ce faire, il conviendra d'anticiper éventuellement de deux semaines le calendrier de recrutement des membres pour organiser les conseils en présentiel, compte financier inclus.

Suite au déplacement du calendrier convenu avec la tutelle, le président du conseil d'administration demande si un conseil d'administration extraordinaire aura lieu. La directrice de l'EFR répond que ceci dépendra de l'avancement du dialogue et des étapes de contractualisation. Si le contrat quinquennal est présenté pour approbation du conseil le 15 juin prochain, il y aura probablement un conseil d'administration intermédiaire.

3. Compte financier 2016

La parole est donnée à Monique Zimmermann, agent comptable de l'EFR. Le présent compte financier est le premier compte financier en format GBCP, ainsi que le dernier exercice du contrat quinquennal 2012-2016. Il reprend les données des deux SACD (le Centre Jean Bérard et le service des publications).

L'année 2016 est l'année qui met en place la GBCP, dont le principe prévoit la séparation de la comptabilité budgétaire de la comptabilité générale. C'est aussi l'année qui voit mettre en place le nouvel outil de gestion (AGE version 12). Dans la nouvelle configuration, qui prévoit les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP), les dépenses représentent les décaissements effectifs, et les recettes les encaissements effectifs. Celles-ci sont présentées par nature et par destination.

Le document présenté donne les informations remontées du logiciel AGE à la date du 6 février 2017. Sur ce point, on a d'ores et déjà constaté des incohérences sur les données budgétaires (les données issues de la balance comptable étant, en revanche, justes).

1. L'exécution budgétaire

Étaient prévus des crédits à hauteur de 7.518.700 euros en autorisations d'engagement et 7.348.700 en crédits de paiement. Un budget rectificatif a été élaboré. Les recettes se sont établies à 7.490.449 euros pour 6.928.883 euros de crédits de paiement, ce qui amène un solde budgétaire excédentaire de 561.566 euros.

Le taux d'exécution des autorisations d'engagement se monte à 95,6% au 31 décembre 2016, ce qui représente un taux satisfaisant.

À noter que, pour les publications, un élément a modifié le périmètre au niveau budgétaire entre 2015 et 2016 : les commissions des revendeurs ne sont plus prises en compte.

Le taux d'exécution des crédits de paiement est de 94,3%, ce qui est un taux satisfaisant.

De cette première année d'exécution seront tirées les conséquences pour la préparation du budget 2018.

- En dépenses :

Concernant les dépenses par nature, on constate que 66% sont relatives aux frais de personnels, 29% pour le fonctionnement et 5% pour l'investissement.

Sur les destinations, une meilleure définition des fonctions support et immobilier permettra d'affiner la gestion.

On constate une différence entre les prévisions et les réalisations. À la bibliothèque, les dépenses incluent un contrat de maintenance d'un logiciel prévues jusqu'en octobre 2017 ainsi qu'un nouveau contrat de gardiennage dans le cadre du renforcement de la sécurité aux alentours du palais Farnèse.

Pour les publications, la baisse est due à la non-prise en compte désormais actée des commissions des diffuseurs.

Les dépenses en pilotage augmentent notamment en raison de l'installation de la fibre optique.

- En recettes :

À la subvention ministérielle, d'un montant de 6.195.283 euros, s'est ajouté un complément d'environ 9000 euros afin de prendre en compte l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2016.

Les recettes fléchées marquent une augmentation due au premier versement de la subvention de l'ERC au titre du projet scientifique Performart, ainsi que d'un don de la Fondation de France.

L'excédent budgétaire est de 561.566 euros.

2. L'exécution comptable

Il s'agit de la totalité des charges et des produits rattachés à l'exercice.

- Les recettes de fonctionnement :

Elles s'élèvent à 8.006.287 euros, dont la subvention pour charge de service public versée par la tutelle, d'un montant de 6.204.749 euros (77% de la totalité des recettes).

Les ressources fléchées au titre des programmes scientifiques se montent à 414.337 euros.

Les ressources propres s'élèvent à 614.424 euros : on constate une diminution des recettes d'hébergement (suppression de l'auto-facturation), mais un apport de 120.000 euros de l'indemnité d'occupation du bar attendant à l'immeuble de place Navone. Par ailleurs, des écritures de recettes ne donnant pas lieu à encaissement effectif ont été comptabilisées pour la variation du stock des publications (43.630 euros).

- Les charges de fonctionnement

Elles s'élèvent à 7.796.022 euros en 2016. Les dépenses de personnels, représentant 62,5% des dépenses de fonctionnement, ont varié de 0,12% entre 2015 et 2016. Pour les personnels expatriés, elles se montent à 3.133.697 euros pour 29,13 ETP et, pour le personnel local, celles-ci se montent à 1.491.481 euros (1.639.589 avec les ressources affectées au titres des programmes scientifiques) pour 37,14 ETP. On note 3,47 ETP rémunérés sur les ressources affectées. Cet effectif devrait croître en 2017 en raison d'une année complète d'activité du projet Performart.

Le total des emplois sous plafond (personnel métropolitain et personnel local) est de 66,27 emplois pour 3,47 emplois hors plafond.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement entraîne un bénéfice de 210.264,81 euros. La capacité d'autofinancement se monte à 463.273 euros, laquelle a été utilisée pour des dépenses d'investissement (première tranche de la rénovation des fenêtres du palais Farnèse, rénovation des sanitaires de la bibliothèque et changement du type d'éclairage toujours au palais Farnèse et acquisition du système RFID).

Enfin, suite à une recommandation lors d'un audit de la Trésorerie pour l'étranger (TGE), les provisions qui étaient jusqu'alors constatées au compte 4286 au titre du « trattamento di fine rapporto » ont été imputées au compte 153 « provisions pour pensions et obligations similaires », ce qui vient accroître le fonds de roulement de 619.041 euros.

Le fonds de roulement disponible s'établit, au 31 décembre 2016, à 1.660.030 euros, soit 87 jours de dépenses de fonctionnement décaissables (contre 81 jours au 31 décembre 2015).

Le président du conseil d'administration se demande si le montant du fonds de roulement ne constitue pas un risque. Le représentant du ministère répond par la négative, l'agent comptable ayant justifié l'utilisation d'une partie de ce fonds de roulement dans les années à venir dans le rapport de gestion du compte financier.

Le président du conseil d'administrations indique que, les voies de recours étant épuisées, il n'y a pas lieu de conserver la provision de 100 000 euros dans le cadre d'un contentieux. L'agent comptable de l'EFR indique qu'elle sera reprise en 2017.

Le président du conseil d'administration demande l'état d'avancement du contrat à prévoir pour l'utilisation du rez-de-chaussée et du trottoir de la Place Navone à partir de juin 2017, le bar ayant envoyé en recommandé une rupture du contrat en juin 2016. La directrice de l'EFR en informe le conseil. La première option est que le bar conserve l'occupation du sol, mais à moitié coût du dédommagement perçu actuellement. Dans ce cas, il convient de mettre en valeur la galerie et les salles de réunion de l'EFR par le biais de locations ponctuelles de l'espace (1 à 2 fois par mois suffirait à combler le manque

à gagner de la somme perçue actuellement). Cette option permet de conserver l'espace pour les propres manifestations de l'EFR, avec une marge d'action importante.

La deuxième option est de louer l'espace au prestataire qui effectue actuellement les visites des caves (« Stadio di Domiziano ») pour y installer une librairie. Les exigences du prestataire sont toutefois croissantes (une nouvelle demande concerne la création d'un café littéraire et l'occupation de la cour intérieure attenante par exemple).

La directrice de l'EFR indique qu'elle rencontrera à nouveau les deux gérants prochainement.

André Vauchez revient sur la baisse des dépenses concernant les publications. Monique Zimmermann confirme que cette baisse est liée au changement de méthode comptable. Les commissions des revendeurs ne sont plus comptabilisées en dépenses. En 2016, le fonctionnement du service des publications a été couvert par la vente des livres.

André Vauchez s'enquiert de la nouvelle collaboration avec la Casa de Velázquez. La directrice de l'EFR indique que Richard Figuier prend ses marques. Un comité éditorial en visio-conférence a été organisé très récemment avec la Casa de Velázquez sur les publications.

François Gasnault demande sur quoi portait le rapport de la TGE. L'agent comptable de l'EFR indique qu'un audit est réalisé périodiquement sur les comptes des établissements publics nationaux, pour vérifier la régularité des procédures.

Le président du conseil d'administration demande si l'outil informatique comptable a été fourni par le ministère. La directrice répond par la négative : c'est un choix des EFE, celui de prendre le même logiciel pour le suivi comptable. Le mérite des EFE est d'être passé en mode GBCP au 1^{er} janvier 2016, à l'aide de l'outil, à jour pour ce passage, contrairement à d'autres établissements qui n'ont pas encore fait la transition.

L'agent comptable de l'EFR précise que le dispositif informatique évolue. La situation devrait être stabilisée en 2017. Le module « frais de mission » devrait être livré. Un module de gestion des stocks s'avère également nécessaire.

Le représentant du ministère indique au conseil que la tutelle est bien au fait des difficultés informatiques. Le compte financier présenté en séance fait montre d'une bonne situation financière de l'établissement, avec un taux d'exécution satisfaisant.

Le président du conseil d'administration demande quel est le calendrier des dépenses prévues pour les travaux au palais Farnèse pour 2017. La directrice de l'EFR indique que la deuxième phase de réflexion des fenêtres sera entreprise en 2017 : elle sera la plus importante. Par ailleurs, les prochains chantiers importants du STBI sont toujours la rénovation de la toiture et les façades latérales, outre la galerie.

L'agent comptable de l'EFR précise qu'une réunion à laquelle elle a assisté deux semaines auparavant a mis en lumière le problème auquel est confronté le STBI : face à des travaux pluriannuels, les crédits sont attribués tous les ans par le ministère des affaires étrangères. Les études de faisabilité sont prévues pour 2017 pour un début des travaux en 2018. Il est difficile d'avoir une vision claire de la situation des travaux, le STBI ne la possédant pas.

Le président du conseil d'administration précise que le fonds de roulement de l'EFR ne pourra pas faire face à de telles dépenses.

Le compte financier est approuvé à l'unanimité.

4. Questions diverses

Aucune question diverse.

La séance est close à 11h00.